

COMMENT PASSER DE LA CLASSE NORMALE A LA CLASSE SUPERIEURE ?

1) Conditions

Pour être promouvables, c'est-à-dire inscrits au tableau d'avancement, il faut compter au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade et avoir accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

Ex. : 10 IPA remplissent les conditions.

2) Le taux de promotion

Un taux de promotion fixé par arrêté national s'applique ensuite à tous les IPA inscrits au tableau d'avancement (promouvables) donnant ainsi le nombre possible de promus.

Exemple : Si le taux de promotion est de 11%. Donc $100 \times (11/100) = 1,1$
Sur 10 IPA, 1 sera promu au grade supérieur.

NB : La profession étant récente, aucun taux n'a jamais été fixé par arrêté. Le taux de 11% est pris à titre indicatif.

3) Les LDG¹

Des critères fixés par les LDG détermineront ensuite les promus.

Les LDG varient en fonction des établissements

Ex. : L'IPA sera choisi en fonction des critères définis par les LDG.

¹ Lignes Directrices de Gestion



N'hésitez pas à
revenir vers nous
pour toute question.

Avec la **CFTC**,
Vous trouverez un
Syndicat Constructif,
toujours à votre écoute !

Votre structure CFTC de proximité



Cat. A

RECLASSEMENT DES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCEE

AU 1^{er} OCTOBRE 2021



Textes de référence

- Décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2021-1259 du 29 septembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière.

IPA : INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

1^{er} GRADE : CLASSE NORMALE

Situation avant le 1er Octobre 2021				AA= Ancienneté Acquisée SA= Sans Ancienneté	Situation à partir du 1er Octobre 2021					
Echelon	Durée	Indice Majoré: IM	Traitement de base	Ancienneté récupérée Dans la limite de la durée de l'échelon	Echelon	Durée	Indice Majoré : IM	Traitement de base	Gain indiciaire	Gain en Euros
1	2 ans	445	2 085,28 €	AA	1	2 ans	445	2 085,28 €	-	- €
2	2 ans	460	2 155,57 €	AA	2	2 ans	473	2 216,49 €	13	60,92 €
3	2 ans	485	2 272,72 €	AA	3	2 ans	501	2 347,70 €	16	74,98 €
4	2 ans	505	2 366,44 €	SA	4	2 ans	529	2 478,90 €	24	112,46 €
5	2 ans	527	2 469,53 €	AA+ 1an	4	2 ans	529	2 478,90 €	2	9,37 €
6	3,5 ans	550	2 577,31 €	5/7 AA	5	2,5 ans	558	2 614,80 €	8	37,49 €
7	4 ans	580	2 717,89 €	3/4 AA	6	3 ans	588	2 755,38 €	8	37,49 €
8	4 ans	609	2 853,79 €	3/4 AA	7	3 ans	619	2 900,65 €	10	46,86 €
9	4 ans	637	2 984,99 €	AA	8	4 ans	651	3 050,60 €	14	65,6 €
10		661	3 097,46 €	SA	9	4 ans	685	3 209,92 €	24	112,46 €
					10		722	3 383,31 €		

2^e GRADE : CLASSE SUPERIEURE

<i>La profession étant récente, les IPA en fonction avant le 1er octobre 2021 sont en classe normale.</i> <i>Il ne peut donc pas exister de reclassement de classe supérieure vers la nouvelle classe supérieure défini ci-contre.</i>	Situation à partir du 1er Octobre 2021				
	Echelon	Durée	Indice	Traitement de base	
	1	2 ans	553	2 591,36 €	
	2	2 ans	577	2 706,13 €	
	3	2,5 ans	610	2 860,90 €	
	4	3 ans	643	3 015,67 €	
	5	3 ans	676	3 170,44 €	
	6	4 ans	709	3 325,21 €	
	7	4 ans	738	3 461,22 €	
	8		764	3 583,16 €	



- Les rémunérations de base sont établis sur la base du traitement salarial brut (pour avoir le traitement net il faut défalquer environ 20%).
- Elles n'intègrent pas les primes et indemnités éventuelles, ni le Complément de Traitement Indiciaire CTI (49 points) qu'il vous faudra ajouter à votre traitement pour connaître un aperçu de votre nouvelle rémunération.

Valeur du point d'indice :

4,6860 €